

La nature n'a pas de prix, les méprises de l'économie verte. (2012)

G.Azam, C.Bonneuil, M.Combes ATTAC LLL

« Dans un monde durable les émissions par personne et par an ne devraient pas dépasser 1,7 à 1,8 tonne de CO2 (et 1,2 tonne en 2050, s'il y a 9 milliards d'humains) » p.87

Cet ouvrage publié par ATTAC fait le bilan suite au sommet de Rio+20 des grandes orientations prises dans le domaine de l'environnement. G.Azam, C.Bonneuil et M.Combes, à travers ce livre dénoncent la marchandisation de la nature.

Les deux premiers chapitres retracent l'histoire de la prise de conscience écologique menant à l'émergence de l'environnement comme problématique internationale. Dans ces chapitres les auteurs reviennent sur le contexte et les enjeux des différents sommets internationaux de Stockholm en 1972 à Rio +20 en 2012.

Le cœur de la thèse de ce livre est développé dans le troisième chapitre, intitulé « **Du développement durable à l'économie verte: les nouveaux habits de la marchandisation de la Terre** ». L'économie verte sacrifie deux piliers du développement durable: l'environnement et le social. Imposée par les lobbys industriels et financiers, elle tient aujourd'hui une place centrale dans la plupart des négociations internationales (rapport PNUE 2011). Le PNUE définit l'économie verte « *comme une économie qui entraîne une amélioration du bien être humain et de l'équité sociale, tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources* ». L'économie verte reconnaît notamment « *la valeur du capital naturel et l'intérêt d'y investir* ». La place que prend l'économie verte aujourd'hui souligne la résignation des gouvernants à placer l'équité, la justice sociale au dessus des logiques financières de rentabilité.

Le « capitalisme vert », comme les auteurs le nomment, est à l'œuvre depuis une vingtaine d'années et tend à se développer: agro-carburant, marché du carbone, brevet du vivant, privatisation des communs naturels, financiarisation des ressources naturelles, en sont quelques avatars.

La nature n'est plus seulement un stock de ressources mais elle apparaît aussi comme un flux producteurs de services.

La nature est un stock de ressources épuisables. L'économie verte est censée pouvoir gérer rationnellement celles-ci. Cette gestion est basée notamment sur le postulat de la rareté des ressources. Ainsi, les ressources naturelles doivent être exploitées dans le cadre des activités marchandes, le prix de marché servant de signal quant au niveau d'épuisement de la ressource. Cependant d'après les auteurs de l'ouvrage la « *rareté économique ne porte pas tant sur les limites des matières premières que sur la nécessité et l'obligation de les transformer par le travail et le capital technique. Elle n'est pas une rareté physique le résultat de celles des facteurs - machine et travail humain- nécessaires à la transformation de ces ressources* ». Ainsi, « *cette rareté là ne suggère pas de prendre soin et d'économiser la nature, elle suggère au contraire de la faire produire au maximum, de la pressurer pour assurer la prospérité naturelle universelle* ».

Cette conception de l'économie envisage les différents types de capitaux (technique, naturel, humain, institutionnel) comme parfaitement substituables, ainsi le capital naturel dès lors que les prix de celui-ci s'élèvent est remplacé par du capital technique. Le maintien de la croissance (verte) est assuré par le progrès technique au détriment de l'environnement.

Les défenseurs de l'économie verte soutiennent à longueur de rapports (OCDE, Banque Mondiale, PNUE...) qu'il est possible de découpler l'augmentation de la production et la pression sur la nature. Cependant, cela ne semble pas être le cas.

Dès le XIX^{ème} siècle, S.Jevons montrait à travers l'exemple du charbon et de l'effet rebond, que l'amélioration des techniques dans l'utilisation du charbon a conduit à l'augmentation de l'utilisation de ressource.

Aujourd'hui encore nous constatons par exemple que les découvertes techniques dans le secteur de l'énergie renouvelable ne conduit pas au remplacement des énergies fossiles par des énergies renouvelables. Les énergies renouvelables s'ajoutent aux énergies fossiles ne faisant pour autant baisser nos consommations énergétiques.

L'économie verte est souvent associée au développement d'une économie « dématérialisée » s'appuyant sur les NTIC. Cependant l'essor de l'informatique, très consommatrice d'énergies exerce une pression supplémentaire sur la nature.

Au lieu de continuer à chercher l'extension infinie de la production (même verte), prôner la sobriété énergétique devrait être une priorité.

La nature est également vue par les tenants du discours de l'économie verte comme un flux de services écosystémiques.

Les services écosystémiques d'après Robert Costanza, correspondent aux « *flux de matière, d'énergie et d'information générés par le capital naturel et qui combinés aux services du capital industriel et humain produisent le bien être humain* ». L'ONU (millennium ecosystem assessment, 2005) repère ainsi trois types de services que fournit la nature: approvisionnement, régulation, culturel. Le nouveau modèle de l'économie verte entend mesurer la valeur monétaire des services rendus par les écosystèmes de la planète (principe du « paiement pour service écologique »). Les fonctions que fournit la nature (et leur reconnaissance) permettent de faire émerger un prix à la nature. Une fois ce prix attribué, les services écosystémiques deviennent échangeables sur un marché. **On assiste alors à une marchandisation de la biodiversité.**

L'enjeu est de contrôler les cycles écologiques, du carbone, de l'eau et de la biodiversité afin notamment d'insérer la biomasse, c'est-à-dire le « capital naturel vivant » dans les cycles de l'économie industrielle mondiale. Les brevets du vivant (exemple Monsanto VS Kokopelli) montrent par exemple la préférence des gouvernants pour la propriété privée plutôt que la gestion commune menant au contrôle du patrimoine génétique des semences, des plantes, des humains.

Rio+20 consacre ce couplage de plus en plus fort entre les flux du capital financier et les processus écologiques. Il apparaît de plus en plus que seuls les instruments marchands sont efficaces pour lutter contre la perte de la biodiversité ou contre le dérèglement climatique (marché des droits échangeables, compensation, obligation, produits dérivés, PSE...), taxe et réglementation étant disqualifié par les tenants de l'économie verte.

On assiste ainsi au développement d'une « finance innovante » pour gérer les problématiques environnementales. De nombreux fonds d'investissement dans les services écosystémiques fleurissent permettant ainsi d'échanger des services tel que le maintien de la pluviosité dans telle ou telle région, le maintien du stockage de l'eau, du stockage du carbone, ou la modération du climat. Un certain nombre de produits dérivés voit le jour en lien avec les services écosystémiques, source potentielle de spéculation.

L'économie verte est déjà bien en marche et malgré les objectifs qu'elle se fixe (gestion raisonnée de la nature) est source de tensions potentielles supplémentaires.

Le quatrième et dernier chapitre de l'ouvrage expose le programme environnemental que défend ATTAC. Intitulé « Vers des sociétés du bien-vivre », ce chapitre rend compte de la volonté des auteurs de changer de paradigme dominant faisant de la croissance l'objectif ultime de nos sociétés. Se référant très largement à la *déclaration du « sommet des peuples »* réuni à Cochabamba en avril 2010, G.Azam, C.Bonneuil et M.Combes souhaitent qu'un nouveau modèle

émerge reconnaissant de nouveaux droits universels, accordant à la nature au même titre qu'aux citoyens un certain nombre de droits. La reconnaissance de ces droits doit permettre une transition démocratique d'une société du « vivre mieux » basée sur l'accumulation à une société du « vivre bien » (buen-vivir) proche de la « bonne vie » louée déjà par Aristote condamnant notamment la chrémastique.

Face à la marchandisation de la nature, les auteurs sollicitent ainsi la conscience citoyenne et défendent la réappropriation des communs. S'appuyant notamment sur les travaux théoriques d'Elinor Ostrom, ils défendent l'idée que la gestion des ressources par des communautés d'usagers permettent à la fois l'accès aux ressources tout en garantissant leur préservation.

Donner une valeur à la nature: une ambition à ne pas mépriser

Cet ouvrage qui a certes le mérite de dénoncer en partie les dérives de l'économie verte et d'exprimer les craintes que l'on peut avoir quant à l'avenir de la planète, bute cependant sur un problème qui s'exprime principalement à travers le titre du livre: « La nature n'a pas de prix ».

Si on peut être d'accord (d'un point de vue moral) sur l'idée qu'on ne doit pas marchandiser ou monétiser la nature (ou le vivant), qu'au regard de l'instabilité de la finance (liée aux innovations financières), il est dangereux de confier la protection de l'environnement aux marchés financiers, rejeter ces orientations des politiques environnementales ne doit pas pour autant mener à déclarer comme le font les auteurs que la « nature n'a pas de prix ». Il n'y a alors plus qu'un pas à franchir pour déclarer que la nature n'a pas de valeur.

Refuser de mesurer la valeur de la nature, refuser les évaluations monétaires notamment de l'environnement est l'une des causes sous-jacentes des différentes dégradations des écosystèmes.

Allez-dire aux dirigeants de Total que les plages bretonnes, que les fonds marins, que les oiseaux du littoral n'ont pas de prix, ils seront les premiers à partager ce point de vue et à s'en réjouir autorisant ainsi des pétroliers à dégazer dans nos eaux en toute impunité.

Refuser d'évaluer la nature c'est refuser d'évaluer les dégradations que les activités humaines causent à l'environnement, c'est permettre aux pollueurs d'exercer les méfaits gratuitement, c'est remettre en cause le principe du « pollueur-payeur ».

Si l'enjeu c'est de protéger l'environnement, nous nous devons de fixer un prix à la nature (le plus élevé possible) tout en mettant en place les mécanismes (réglementaires notamment) permettant de lutter contre les dérives potentielles d'une évaluation monétaire de la nature.